

# Procès-verbal

N° de résolution ou annotations

## Séance ordinaire du conseil municipal Lundi 10 novembre 2014, 19 h 30, à l'église

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Christiane Auclair (district 2), Mme Marie-Ève Racine (district 3), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

En l'absence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux.

En présence de la greffière adjointe, M<sup>e</sup> Caroline Nadeau, et du directeur général et greffier, M. Michel Légaré

### Dispositions préliminaires

#### 1. 365-11-14 Ouverture de la séance

À 19 h 31, M. le maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée LCV).

#### 2. 366-11-14 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

#### **Dispositions préliminaires**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 octobre 2014 et de la séance extraordinaire du 3 novembre 2014

#### **Adoption des comptes**

4. Adoption des comptes – Lot 11-2014 (9 octobre 2014 au novembre

#### **Suivi**

5. Correspondance
6. Suivi des projets en cours
- 6.1 Invitation à la séance d'information concernant le rôle 2015-2016-2017, le 24 novembre à 19 h 00 à l'église
- 6.2 Bilan du conseil après un an de mandat à reporté

#### **Période de question #1**

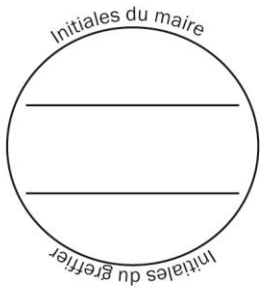
7. Période de questions #1

#### **Dépôt**

8. Dépôt du registre des dépenses de 15 000 \$ à 24 999 \$

#### **Trésorerie**

9. Lecture et dépôt du discours sur la situation financière de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval
10. Reddition de comptes au ministère des Transports du Québec
11. Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ et de la liste des contrats de plus de 2 000 \$ mais dont l'ensemble à un même fournisseur dépasse 25 000 \$
12. Présentation, formulaire de résolution pour le dépôt des seconds états comparatifs de l'année 2014
13. Présentation, formulaire de résolution et rapport de MAMOT en lien le dépôt des indicateurs de gestion 2013
14. Adjudication de contrat pour l'entretien ménager 2015-2019
15. Acceptation et recommandation de paiement à Turcotte (1989) inc. pour le projet de raccordement des génératrices



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

16. Renouvellement de contrat Lexum – Oyez Oyez
17. Emprunt au fond de roulement pour l'acquisition de la mise à jour du logiciel Arc View au montant de 4 000 \$  
**Avls de motlon**
18. Avis de motion – Modification au Règlement 712-14 traitant des PIIA
19. Avis de motion – Adoption d'un Règlement établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2015  
**Adoptlon de règlements**
20. Adoption du Règlement sur le traitement des élus municipaux
21. Adoption du Règlement modifiant le Règlement 689-13 décrétant des travaux de pavage sur la rue des Trilles autorisant une dépense de 150 440\$, remboursable sur 20 ans pour en défrayer le coût et abrogeant le Règlement 731-14  
**Direction générale**
22. Dissolution CCACP discussion sur le comité  
**Urbanisme**
23. Demande de dérogation mineure au 758, avenue Sainte-Brigitte
24. Autorisation de PIIA – 224, avenue Sainte-Brigitte (enseigne Subway)
25. Autorisation de PIIA – 424, avenue Sainte-Brigitte (enseigne Auto occasion)
26. Autorisation de PIIA – 96, rue Grand Fond (construction en zone de forte pente)  
**Ressources humaines**
27. Embauche d'un surveillant-appariteur
28. Embauche d'un opérateur-journalier pour une période de 5 semaines  
**Sécurité publique**
29. Réparation du camion incendie à même le fond de roulement
30. Autorisation de lancement d'appel d'offres sur invitation pour une étude de circulation pour le secteur de l'école primaire  
**Période de questlons #2**
31. Période de questions #2  
**Dispositions finales**
32. Levée de la séance

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**3. 367-11-14 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2014 et de la séance extraordinaire du 3 novembre 2014**

**Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux**

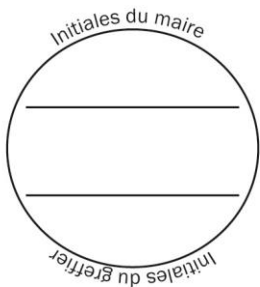
**Il est résolu :**

1. D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 14 octobre 2014, 19 h 30 et de la séance extraordinaire du 3 novembre 2014, 19 h 30;
2. D'autoriser la mairesse ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

**Adoption des comptes**

**4. 368-11-14**  
N° de résolution ou annotations

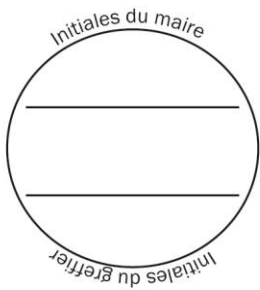
**Adoption des comptes - Lot 11-2014 (9 octobre 2014 au 5 novembre 2014)**

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux

Il est résolu :

1. De recevoir le bordereau du lot 11-2014, couvrant la période du 9 octobre 2014 au 5 novembre 2014, au montant de 708 161.48 \$;
2. De payer les montants associés au bordereau ci-joint:

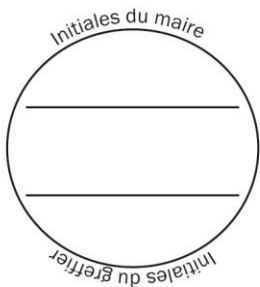
SOMMAIRE EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 10 NOVEMBRE 2014	
S.T.P. inc	120,72 \$
Les produits Opti-max inc.	46,16 \$
Les entreprises Tréma	1 425,70 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	57 783,89 \$
PG Solutions	1 167,00 \$
Petite caisse Ste-Brigitte-de-Laval	164,25 \$
Société de l'assurance automobile du Qc	362,83 \$
Postes Canada	10,62 \$
Fonds d'information sur le territoire	64,00 \$
Fournitures de bureau Denis	775,65 \$
C.C.L. Formules d'affaires	158,49 \$
MBH Mobilier de bureau	57,49 \$
Le Soleil	4 622,22 \$
Latulippe inc.	150,00 \$
Côté Claude	90,79 \$
Groupe financier AGA inc. in trust	312,04 \$
Bell Mobilité Cellulaire	502,32 \$
Lubriwin	114,97 \$
Linde Canada limité M2193	184,62 \$
Servodirection D.S.G. inc.	666,86 \$
Michelin Amérique du Nord (Canada) inc.	7 084,94 \$
Guillot 1981 inc	509,37 \$
Location d'outils Beauport inc.	80,48 \$
NAPA pièces d'autos	294,66 \$
Camions international Élite Itée	410,10 \$
Usinage Beauport 2000 inc.	107,55 \$
le groupe Diéziel	640,13 \$
Hydro Québec	27 961,98 \$
Hydro Québec	2 051,50 \$
Capitale Hydraulique	76,86 \$
Air liquide Canada inc.	95,52 \$
Sani Orléans inc.	617,99 \$
Aquatech	4 966,92 \$
Ville de Québec	36 694,94 \$
Gaudreau environnement inc.	25 360,96 \$
Véolia	86,23 \$
Canac-Marquis Grenier	767,57 \$
Alliance Québécoise du loisir public	57,49 \$
Sani Bleu	195,46 \$
Ministre des Finances - SQAE	3 555,24 \$
Alarme Digitech inc.	378,55 \$
Michel Fortin & Fils inc.	275,94 \$
S-Pace signalétique inc.	574,88 \$
P.E. Pageau	138 966,98 \$
Multi-gestion C.D. inc.	15,47 \$
Toshiba Solution d'affaires	1 180,17 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Roche Itée Groupe-Conseil	21 126,66 \$
Les huiles Desroches inc.	3 669,85 \$
Sépaq	543,04 \$
Excavation Dave Thomassin inc.	359,30 \$
Peinture Jacques Drouin inc.	99,09 \$
Productions Hugues Pomerleau inc.	1 954,58 \$
Sciage & Forage Québec (1984) inc.	2 068,72 \$
Laboratoire Environex	581,49 \$
UniFirst Canada Ltd	471,74 \$
Shred-it international inc.	142,71 \$
Turcotte 1989 inc.	23 696,35 \$
Cima +	3 445,38 \$
Café 7 étoiles	130,61 \$
Voltec Ltée	1 078,75 \$
Equipements E S F Inc	270,20 \$
Ariane Nantel	340,00 \$
Husky neige inc.	21 308,16 \$
Lévesque Émilie	742,03 \$
Costco american express	254,81 \$
Denis Gauvin	24 859,78 \$
Baril Karine	313,57 \$
Mack Ste-Foy	357,73 \$
Fradette Jessie	441,18 \$
Tanguay Gilles	355,90 \$
Bouchard Mélanie	125,00 \$
Garda Word	1 409,14 \$
POSIMAGE INC.	27 433,04 \$
Les Consultants S.M. INC.	5 978,70 \$
Colbo	753,09 \$
Castello, le monde du jeu et de la fête	616,55 \$
Les Services G&K (QUE) INC.	158,85 \$
Librairie Renaud-Bray	3 412,70 \$
Machinerie Landry & Fils	2 854,26 \$
Institut du Nouveau Monde	13 621,14 \$
Herbanatur	2 299,50 \$
IGA 8162	27,94 \$
Les Gazons Mainguy inc.	51,73 \$
Caroline Nadeau	761,90 \$
Légaré Michel	21,66 \$
Les équipements L.A.V.	86,23 \$
Otransit inc.	1 724,63 \$
Ministre du Revenu du Québec	73 502,43 \$
Receveur Général du Canada	30 422,29 \$
Syndicat canadien de la fonction public	1 256,61 \$
Const. Richard Chabot inc.	676,91 \$
Fédération québécoise des municipalités	269,62 \$
Visa Desjardins	1 126,95 \$
Côté Fleury	19,80 \$
Médias Transcontinental S.E.N.C.	173,81 \$
Industrielle Alliance 02579	35 374,46 \$
AECOM Consultants inc.	6 544,96 \$
Louis Hamel enr.	4 920,93 \$
Gagné Letarte société nom collectif, avocats	1 443,36 \$
Konica Minolta Business Solutions	564,98 \$
Accommodation du Domaine Beaulieu	34,93 \$
Orizon mobile	149,47 \$
Yves Lefebvre, Arpenteur-Géomètre	1 379,71 \$
Équipement St-Vallier Inc	43,69 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Excavation Mario Vallée	306,40 \$
Asphalte Lagacé Ltée	1 780,53 \$
Les Entreprises L.T.	589,66 \$
Carte Sonic	3 464,32 \$
Compass Minerals Canada Corp.	4 168,37 \$
Desjardins Auto Collection	441,94 \$
Macpek Inc	1 540,64 \$
Quin. Tho-Val-Trem Inc.	599,24 \$
Sancovac 2000 inc.	2 025,65 \$
Simard Gilles	720,00 \$
Poly-énergie	574,88 \$
Carrières Québec Inc	29 012,47 \$
Marionnettes du Bout du Monde	718,59 \$
Interconnexions LD	26,44 \$
Banque Nationale du Canada	381,71 \$
Isabelle Serré	76,90 \$
Julie Lévesque	50,00 \$
Monsieur Mike Rousseau	335,93 \$
Dave Allard	782,16 \$
Michel Harvey	25,00 \$
Dany Perron	537,75 \$
Marylne Lauzon	537,75 \$
Harold Poulin	135,00 \$
Harb Nasri	360,75 \$
René Ampleman	135,00 \$
Marie-Ève Thomassin	537,75 \$
Laurie Thibault-Julien	200,00 \$
Flavienne Bourgault	100,00 \$
Yvon Brin	869,66 \$
Marie-Ève Bélanger	382,44 \$
André Gagnon	110,51 \$
Diane Leclerc	1 568,59 \$
Les éditions Espoir en canne	317,63 \$
André Poulin	292,81 \$
Audrey Duchesne	57,48 \$
Bottin de Ste-Brigitte-de-Laval	930,00 \$
Le Groupe d'accès à la Montmorency (GAM)	2 000,00 \$
Stéphane Bédard	352,35 \$
Marc Duchesne	1 439,08 \$
Carmen Poulin Dumont	35,00 \$
<b>TOTAL DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 10 NOVEMBRE 2014</b>	<b>708 161,48 \$</b>

3. D'autoriser la mairesse, le directeur général, la trésorière ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

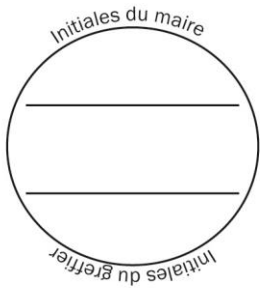
**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Suivi**

**5. 369-11-14 Correspondance**

M. le maire suppléant Jean-Philippe Lemieux, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant.



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

### 6. 370-11-14 Suivi des projets en cours

N° de résolution ou annotations

Les élus font un suivi des projets en cours :

- Mme la mairesse Wanita Daniele :
  - Lecture d'un communiqué
- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux :
  - Conseil de Bassin de la rivière Montmorency
  - Comité Environnement
  - Comité du budget
  - Développement commercial et industriel
- Mme la conseillère Christiane Auclair :
  - Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)
  - Urbanisme – développement
  - Travaux publics
  - Action Sentiers Lavallois
- Mme la conseillère Marie-Ève Racine :
  - Protection incendie – sécurité
  - Transport collectif
  - Âge d'or
  - Conseil d'administration du Trèfle d'Or
- M. le conseiller Alain Dufresne :
  - Sport et loisirs
  - Représentant des associations sportives
  - Comité du budget
- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin :
  - Comité budget
  - Comité d'administration
- M. le conseiller Charles Durocher :
  - Culture
  - Représentant au conseil d'établissement de l'École du Trivent
  - Représentant à l'Association des sentiers lavallois

Invitation à la séance d'information concernant le rôle 2015-2016-2017, le 24 novembre 2014 à 19 h 00 à l'église.

Bilan du conseil municipal après un an de mandat reporté à une séance ultérieure

### **Période de questions #1**

### 7. 371-11-14 Période de questions #1

À 19 h 38, M. le maire suppléant invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 710-13 – *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 679-13.*

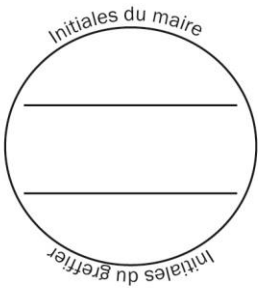
La période de questions, d'une durée maximale de trente (30) minutes, s'est terminée à 19h52.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

### **Dépôt**

### 8. 372-11-14 Dépôt du registre des dépenses de 15 000 \$ à 24 999 \$

Il n'y a aucun registre des dépenses entre 15 000 \$ et 24 999 \$.



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

**9. 373-11-14** Lecture et dépôt du discours sur la situation financière de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Conformément à l'article 474.1 LCV, le maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux, dépose et fait lecture du Discours sur la situation financière de la Ville.

Le maire suppléant traite des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur externe et du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice précédant celui pour lequel le prochain budget sera fait, et des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations.

Le discours et ses annexes seront transmis à tous les citoyens via l'Info-Mémo de novembre 2014.

**10. 374-11-14** Reddition de comptes au ministère des Transports du Québec

Considérant que le ministère des Transports du Québec (MTQ) a versé une compensation de 2 030 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

Considérant que les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Ville sur les routes susmentionnées;

Considérant qu'un vérificateur externe ne présentera pas la reddition des comptes prévue à l'Annexe B puisque le montant de la compensation n'est pas significatif :

Sur la proposition du conseiller Jean-Philippe Lemieux

Il est résolu :

1. D'informer le ministère des Transports du Québec (MTQ) de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
2. D'autoriser le directeur général et greffier, M. Michel Légaré, ou la greffière adjointe, à signer tous les documents afférents.

Vote pour : Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

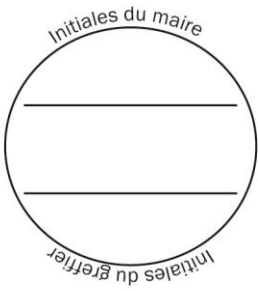
**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**11. 375-11-14** Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ et de la liste des contrats de plus de 2 000 \$ mais dont l'ensemble à un même fournisseur dépasse 25 000 \$

Conformément à l'article 474.1 LCV, le maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux, dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Ville a conclus depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Il dépose également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

**12. 376-11-14 Présentation et formulaire de résolution pour le dépôt des seconds états comparatifs de l'année 2014**

Le conseil municipal reçoit de la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Jessie Fradette, les seconds *États comparatifs de l'exercice financier de l'année 2014* de la Ville, soit pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 septembre 2014, conformément à l'article 105.4 LCV.

**13. 377-11-14 Présentation, formulaire de résolution et rapport du MAMOT en lien le dépôt des indicateurs de gestion 2013**

Considérant que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a publié dans un arrêté ministériel du 21 mai 2004 concernant les indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux l'arrêté ministériel stipule à son article 4 : «Tout organisme municipal visé par le présent arrêté doit, avant le 30 septembre de l'exercice financier qui suit celui à l'égard duquel sont appliqués les indicateurs de gestion établis à l'annexe, transmettre au MAMOT un document comportant au moins les résultats constatés à la fin de l'exercice financier visé.»;

Considérant que l'article 5 du décret mentionne : «Le document mentionné à l'article 4 doit être déposé, au plus tard le 30 décembre de l'exercice financier qui suit celui à l'égard duquel sont appliqués les indicateurs de gestion, lors d'une séance ordinaire du conseil.»;

**Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.**

**Il est résolu :**

1. Que la trésorière, Mme Jessie Fradette, dépose le rapport sur les indicateurs de gestion 2013 et l'analyse des comparables;
2. D'autoriser le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

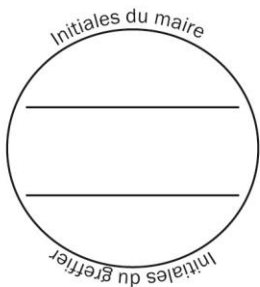
**14. 378-11-14 Adjudication de contrat pour l'entretien ménager 2015-2019**

Considérant que la ville de Sainte-Brigitte-de-Laval doit adjudger son contrat d'entretien ménager pour les prochaines années soit 2015 à 2019;

Considérant l'appel d'offres SBDL2014-12 publié le 29 septembre 2014 sur le site SEAO;

Considérant la recommandation favorable de la Coordinatrice aux approvisionnements puisque cela respecte l'estimation préliminaire fait dans le présent dossier et les documents soumis sont conformes aux exigences de l'appel d'offres SBDL2014-12 ;





**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Considérant les résultats d'ouverture:

	Liste des soumissionnaires	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Grand total
1	GRH Entretien	51 219.17 \$	52 883.79 \$	54 602.51 \$	56 377.10 \$	58 237.55 \$	273 320.12 \$
2	Entretien Alain Moreau	59 320.00 \$	60 506.40 \$	61 716.50 \$	62 950.79 \$	64 410.75 \$	308 904.44 \$
3	Louis Hamel enr.	28 697.00 \$	28 697.00 \$	28 697.00 \$	28 697.00 \$	28 697.00 \$	143 485.00 \$
4	Services Sanitaires Frontenac	85 760.00 \$	88 528.00 \$	91 413.00 \$	94 422.00 \$	97 485.00 \$	457 608.00 \$

**Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.**

**Il est résolu :**

1. D'adjuger le contrat à Louis Hamel enr. pour un coût de 143 485 \$ avant les taxes applicables pour une période de cinq (5) ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2019;
2. D'autoriser le directeur général ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**15. 379-11-14 Acceptation et recommandation de paiement à Turcotte (1989) inc. pour le projet de raccordement des génératrices**

Considérant l'octroi à Turcotte (1989) inc. le 14 avril 2014 pour effectuer les travaux de raccordement des génératrices;

Considérant le respect du devis d'appel d'offres en lien avec l'exécution des travaux;

Considérant la demande de l'entrepreneur d'obtenir un certificat d'acceptation des travaux;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics, du directeur du Service de la sécurité publique et de la Coordinatrice aux approvisionnements ;

**Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.**

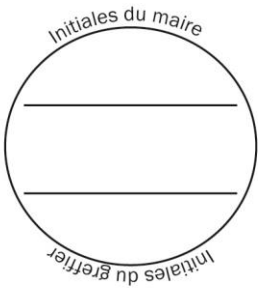
**Il est résolu :**

1. De confirmer que les travaux ont été effectués par Turcotte (1989) inc. avec une garantie applicable d'un (1) an tel que stipulé au devis;
2. D'effectuer le paiement à l'entrepreneur tel que prévu lors de l'octroi du 14 avril 2014.
3. D'autoriser le directeur général ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

**16. 380-11-14 Renouvellement de contrat Lexum – Oyez Oyez**

Considérant que le contrat avec la compagnie Lexum vient à échéance et que la Ville désire continuer de bénéficier de la plateforme OyezOyez;

Considérant que la Ville prône la transparence et que cet outil nous permet de communiquer plus facilement avec les citoyens et mettre à leur disposition l'ensemble de nos règlements;

**Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.**

**Il est résolu :**

1. De renouveler le contrat avec la compagnie Lexum à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014 au 30 novembre 2016 pour un montant de 2 900 \$ pour la première année et un montant de 2987 \$ pour la deuxième année au contrat;
2. D'autoriser la mairesse ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**M le maire suppléant s'est abstenu de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**17. 381-11-14 Emprunt au fond de roulement pour l'acquisition de la mise à jour du logiciel ArcGIS au montant de 4 000 \$**

Considérant que nous n'avons pas la dernière version du logiciel et que cela cause des problèmes majeures puisqu'aucune mise à jour peut être effectuée;

Considérant que cet outil de cartographie nous permettrait une autonomie supplémentaire face à la MRC et à la CMQ;

Considérant qu'au moins trois services de la Ville pourront utiliser ledit logiciel;

**Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.**

**Il est résolu :**

1. D'acquérir le logiciel de cartographie ArcGIS version 10.3 au coût de 4 050 \$ avant les taxes applicables, les fonds seront pris au fond de roulement de la Ville;
2. D'autoriser la mairesse ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

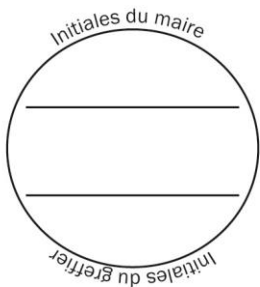
**M le maire suppléant s'est abstenu de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Avis de motion**

**18. 382-11-14 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement 712-14 – Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Conformément à l'article 356 LCV, Mme la conseillère Christiane Auclair donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, un Règlement modifiant le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

**19. 383-11-14 Avis de motion – Règlement établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2015**

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, un Règlement établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2015.

**Adoption de règlements**

**20. 384-11-14 Adoption du Règlement 736-14 – Règlement relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition, abrogeant et remplaçant les Règlements 632-11 et 723-14**

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture :

**Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.**

**Il est résolu :**

1. D'adopter le Règlement 736-14 – Règlement relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition, abrogeant et remplaçant les Règlements 632-11 et 723-14;
2. D'autoriser la mairesse ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Alain Dufresne et Charles Durocher.

**Contre :** Louis-Georges Thomassin :

**Le maire suppléant a voté pour puisque la loi oblige le vote de tous**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**21. 385-11-14 Adoption du Règlement modifiant le Règlement 689-13 décrétant des travaux de pavage sur la rue des Trilles autorisant une dépense de 150 440 \$, remboursable sur 20 ans pour en défrayer le coût et abrogeant le Règlement 731-14**

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture :

**Sur la proposition de Jean-Philippe Lemieux**

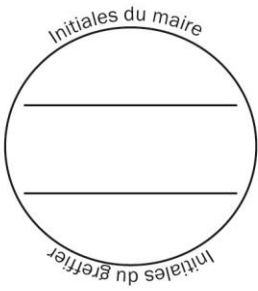
**Il est résolu :**

1. D'adopter le Règlement 735-14– Règlement modifiant le Règlement 689-13 décrétant des travaux de pavage sur la rue des Trilles autorisant une dépense de 150 440 \$, remboursable sur 20 ans pour en défrayer le coût et abrogeant le Règlement 731-14
2. D'autoriser la mairesse ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**M le maire suppléant s'est abstenu de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

**Direction générale**

**22. 386-11-14 Dissolution du Comité consultatif sur les arts, la culture et le patrimoine CCACP**

Considérant que nous avons reçu deux démissions au sein du comité et que la Ville désire revoir les modalités de fonctionnement du comité;

Considérant qu'un code d'éthique ainsi qu'une formule d'engagement pour nos bénévoles doivent être élaborés pour l'ensemble des comités de la ville de Sainte-Brigitte-de-Laval;

**Sur la proposition de M. Charles Durocher**

**Il est résolu :**

1. De dissoudre le Comité consultatif sur les arts, la culture et le patrimoine CCACP;
2. De mettre en veille la constitution de tous autres comités jusqu'à ce que la Ville se dote d'outils améliorant les processus internes;

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**M le maire suppléant s'est abstenu de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Urbanisme**

**23. 387-11-14 Demande de dérogation mineure au 758, avenue Sainte-Brigitte**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure portant le numéro 2014-0017 a été déposée le 21 août 2014;

Considérant que le propriétaire fait une demande de dérogation mineure afin d'autoriser un projet de lotissement visant la création d'un lot partiellement enclavé à même le lot 312-P ayant une largeur avant sur rue de 8,52 mètres au lieu de 50 mètres, tel qu'exigé à l'article 5.2.1 du Règlement de lotissement no 456-04;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 17 septembre 2014

Considérant que la demande de dérogation mineure a été déposée avant que les travaux aient débutés;

Considérant que la demande de dérogation mineure visant le 758, avenue Ste-Brigitte n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur puisqu'une autre alternative est à sa portée;

Considérant que cette demande porterait atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins;

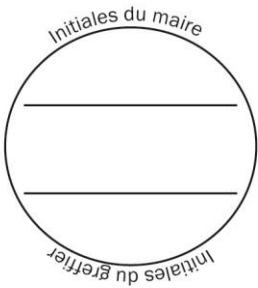
Considérant que cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme portant le numéro 454-04;

Considérant que l'autorisation de cette demande causerait un précédent sur le territoire de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme après analyse du dossier recommande au conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure portant le numéro 2014-0017.

**Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.**

**Il est résolu :**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

1. Refuser la demande de dérogation mineure 2014-0017.
2. D'autoriser la mairesse ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**M le maire suppléant s'est abstenu de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**24. 388-11-14 Autorisation de PIIA – 224, avenue Sainte-Brigitte (enseigne Subway)**

Considérant qu'une demande portant le numéro 2014-0021 a été déposée le 14 octobre 2014;

Considérant que le requérant fait une demande qui a pour but d'autoriser une enseigne commerciale située dans une zone autre qu'habitation d'une superficie de 5.05 m<sup>2</sup> en façade pour le restaurant Subway dans l'immeuble commercial du 224, avenue Sainte-Brigitte;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de Ville d'accepter la demande de PIIA sous la résolution numéro CCU14-115 en date du 17 octobre 2014;

**Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.**

**Il est résolu :**

1. D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale en vertu du règlement 712-14 afin d'autoriser une enseigne située dans une zone autre qu'habitation d'une superficie de 5.05 m<sup>2</sup> en façade pour le restaurant Subway dans l'immeuble commercial du 224, avenue Sainte-Brigitte.
2. D'autoriser la mairesse ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**M le maire suppléant s'est abstenu de voter**

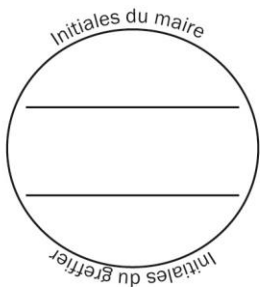
**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**25. 389-11-14 Autorisation de PIIA – 424, avenue Sainte-Brigitte (enseigne Auto occasion)**

Considérant qu'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro 2014-0022 a été déposée le 15 octobre 2014;

Considérant que le requérant fait une demande qui a pour but d'autoriser une enseigne commerciale située dans une zone autre qu'habitation d'une superficie de 1.48 m<sup>2</sup> en façade du bâtiment commercial situé au 424, avenue Sainte-Brigitte affichant un commerce de véhicules automobiles usagées;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de Ville d'accepter la demande de PIIA sous la résolution numéro CCU14-116 en date du 17 octobre 2014;



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

**Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.**

**Il est résolu :**

N° de résolution ou annotations

1. D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale en vertu du règlement 712-14 afin d'autoriser une enseigne située dans une zone autre qu'habitation d'une superficie de 1,48 m<sup>2</sup> en façade sur le bâtiment commercial du 424, avenue Sainte-Brigitte aux conditions suivantes :
  - ajouter un cadre de la même couleur que le revêtement de toit;
  - ajouter un passe-partout de la même couleur que le revêtement extérieur;
  - l'installer au-dessus des fenêtres de la façade du bâtiment.
2. D'autoriser la mairesse ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**M le maire suppléant s'est abstenu de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **26. 390-11-14 Autorisation de PIIA – 96, rue du Grand Fond (construction en zone de forte pente)**

Considérant qu'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro 2014-0020 a été déposée le 28 octobre 2013;

Considérant les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme (CCU) en date du 23 octobre 2014 d'accepter la demande 2013-0029 sous la résolution CCU14-119;

Considérant le Règlement numéro 614-11 régissant le plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA);

Considérant qu'un rapport conçu par la firme Écogénie inc. sur la gestion des eaux de ruissellement et de remaniement des sols a été déposée lors de la demande officielle de PIIA;

Considérant qu'un plan montrant les contraintes (RCI) conçu par monsieur Yves Lefebvre, arpenteur-géomètre sous le numéro 6846 a été déposé lors de la demande officielle de PIIA;

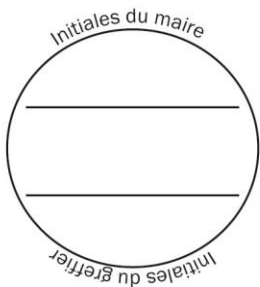
Considérant que l'étude sur le PIIA déposée par la firme répond aux exigences de l'article 5.1.11 et répond aux critères et objectifs de l'article 3.1.2.11 du Règlement 614-11 (PIIA);

Considérant que l'agrandissement sur pilotis du bâtiment principal est conforme aux règlements en vigueur;

**Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.**

**Il est résolu :**

1. D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale en vertu du règlement 712-14 afin de rendre réputé conforme le projet d'agrandissement sur pilotis du bâtiment principal, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

2. D'autoriser la mairesse ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

N° de résolution ou annotations

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**M le maire suppléant s'est abstenu de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Ressources humaines**

**27. 391-11-14 Embauche d'un surveillant-appariteur**

Considérant le manque d'employés pour couvrir chacun des emplacements où les services de loisirs sont offerts;

Considérant que la ville a besoin d'une nouvelle ressource afin de combler lesdits services;

Considérant que le comité de sélection constitué de Nathalie Gagnon (directrice des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire) et de Alexandre G. Voyer (Coordonnateur à la programmation) ont retenu la candidature d'Emmanuelle Leclerc. Cette dernière détient une bonne connaissance du service des loisirs, du service à la clientèle ainsi que des locaux à la disposition des activités puisqu'elle travaille au camp de jour pendant la saison estivale;

**Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.**

**Il est résolu :**

1. De confirmer l'embauche de Mme Emmanuelle Leclerc qui a débuté le 26 septembre 2014;
2. D'autoriser le directeur général ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**M. le maire supplémentaire s'est abstenu de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

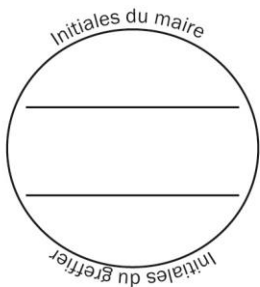
**28. 392-11-14 Embauche d'un opérateur-journalier pour une période de 5 semaines**

Considérant les besoins en ressources humaines au Service des travaux publics

**Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.**

**Il est résolu :**

1. De procéder à l'embauche de M. Pierre Tremblay au poste d'opérateur journalier, pour le remplacement du congé parental de monsieur Michael Vallée selon les dispositions de la Convention collective des Cols bleus (Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4944) qui lui sont applicables;
2. Que cette embauche est pour la période du 16 novembre 2014 au 29 décembre 2014. conformément à la Convention collective des Cols bleus (Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4944);
3. D'autoriser le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Sécurité publique**

**29. 393-11-14 Réparation du camion incendie à même le fond de roulement**

Considérant que le camion incendie étant une autopompe, doit être soumise à une vérification de certification annuelle. Suite aux vérifications mécaniques de la pompe, plusieurs réparations sont à effectuer afin de ne pas échouer les tests et remplir son obligation de protection envers nos citoyens;

**Sur la proposition de Mme la conseillère Marie-Ève Racine.**

Il est résolu :

1. D'effectuer les travaux tel que décrit lors du comité plénier du 3 novembre dernier et de prendre les fonds sous forme d'emprunt au fond de roulement sur 5 ans jusqu'à concurrence de 50 000 \$ au projet 23-030-04-724;
2. D'autoriser le lancement d'appels d'offres si requis pour les réparations;
3. D'autoriser le directeur général ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**M le maire suppléant s'est abstenu de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**30. 394-11-14 Autorisation de lancement d'appel d'offres sur invitation pour l'étude de circulation autour de l'école primaire**

Considérant que la Ville juge nécessaire la réalisation d'une étude de circulation au pourtour des écoles primaires de Sainte-Brigitte-de-Laval avec l'arrivée de la nouvelle école;

**Sur la proposition de Mme la conseillère Marie-Ève Racine.**

Il est résolu :

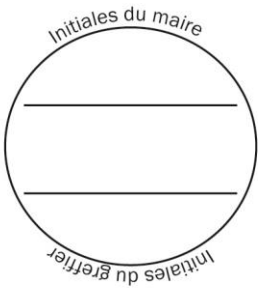
1. De débiter un processus d'appel d'offres sur invitation auprès de firmes d'ingénieries ayant les aptitudes pour effectuer une étude de circulation;
2. D'autoriser le directeur général ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**M le maire suppléant s'est abstenu de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**





## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

### 31. 395-11-14 **Période de questions #2** Période de questions #2

À 20 h 44, Mme la mairesse invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 710-13 – *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 679-13.*

La période de questions s'est terminée à 21 h 00.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

### 32. 396-11-14 **Dispositions finales** Levée de la séance

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu de lever la séance à 21 h 00.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**M. le maire suppléant s'est abstenu de voter**

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**En signant le présent procès-verbal, M. le maire suppléant est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal<sup>1</sup>.**

---

**M. Jean-Philippe Lemieux**  
**Maire suppléant**

---

**Michel Légaré**  
**Directeur général et greffier**

---

<sup>1</sup> [Note au lecteur]

Mme la mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de Mme la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. Le greffier ou la greffière adjointe ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.